

Le temps exigé par la loi, pour être admis aux examens du Doctorat est *d'au moins* quatre années.

A la fin de chacune des trois premières années, les élèves sont obligés de passer un examen sur les matières qui leur ont été enseignées.

A la fin de leur quatrième année, les étudiants commencent à subir leurs examens de Doctorat qui sont au nombre de six. Le *premier* comprend, l'anatomie, physiologie, testologie et une épreuve de dissection.

Le second, pathologie interne et externe, anatomie pathologique, opérations et appareils.

Le troisième, histoire naturelle médicale, physique médicale, chimie médicale et pharmacologie.

Le quatrième, l'hygiène, médecine légale, matière médicale et thérapeutique.

Le cinquième, composition et épreuve pratique de clinique médicale, chirurgicale et obstétricale.

Le sixième, une thèse imprimée.

Ces thèses sont ordinairement d'un : centaine de pages sur les sujets les plus variés. Quoique la loi permette aux élèves de subir leurs examens de doctorat à la fin de la quatrième année, presque tous les étudiants ne se trouvent pas suffisamment prêts et se rendent à leur 5e. ou 6e. année

Ceux qui passent par l'externat et l'internat ne sont jamais reçus docteurs avant leur huit ou neuvième année d'études.

Si l'on considère qu'à part les neuf années d'études, les internes sont durant quatre années constamment dans l'hôpital, on aura une idée de leur valeur scientifique : pourtant ces MM. déjà si bien préparés ne peuvent devenir professeurs agrégés qu'en remportant la palme dans trois nouveaux concours, qui sont ceux d'aide d'anatomie, de prosecteur et de professeur agrégé. C'est dire qu'après neuf années d'études il leur en faut encore cinq ou six autres pour être en état d'enseigner à leur tour.

L'étudiant en médecine parisien travaille généralement 12 à 15 heures par jour. A 8 heures du matin il doit être